

Base Permanente des Equipements BPE en évolution 2015-2020

Précautions d'utilisation

mise à jour le 31 mai 2021

A101	<p>Police <i>Utilisation avec réserve : Des services internes aux mairies d'arrondissement de Paris effectuant des missions de police étaient répertoriés à tort dans la BPE 2015. Ils ont été retirés de la BPE 2020. Déficits signalés par des utilisateurs.</i></p> <p><i>(source : site de la préfecture de police de Paris et SIRENE dans les autres départements) Qualité fiable pour Paris. Qualité peu fiable dans le répertoire SIRENE pour tous les autres départements.</i></p>
A104	<p>Gendarmerie <i>Utilisation sans réserve</i></p> <p><i>(source : OED-Min Défense)</i></p>
A105	<p>Cour d'appel (CA) <i>Utilisation sans réserve : Très faible nombre d'équipements.</i></p> <p><i>(source : Ministère de la Justice)</i></p>
A106	<p>Tribunal de grande instance (TGI) <i>Utilisation sans réserve</i></p> <p><i>(source : Ministère de la Justice)</i> <i>Les données portent sur l'activité 2019, avant la mise en œuvre de la « Loi de Programmation Justice (LPJ) du 23 mars 2019 portant sur la réforme de l'organisation judiciaire au 1er janvier 2020 »</i></p>
A107	<p>Tribunal d'instance (TI) <i>Utilisation sans réserve</i></p> <p><i>(source : Ministère de la Justice)</i> <i>Les données portent sur l'activité 2019, avant la mise en œuvre de la « Loi de Programmation Justice (LPJ) du 23 mars 2019 portant sur la réforme de l'organisation judiciaire au 1er janvier 2020 »</i></p>
A108	<p>Conseil de prud'hommes (CPH) <i>Utilisation sans réserve</i></p> <p><i>(source : Ministère de la Justice)</i></p>
A109	<p>Tribunal de commerce (TCO) <i>Utilisation sans réserve</i></p> <p><i>(source : Ministère de la Justice)</i></p>
A122	<p>Réseau de proximité Pôle emploi <i>Utilisation sans réserve</i></p> <p><i>(source : Pôle emploi)</i></p>
A124	<p>Maison de justice et du droit <i>Utilisation sans réserve</i></p> <p><i>(source : Ministère de la Justice)</i></p>
A125	<p>Antenne de justice <i>Utilisation sans réserve : Très faible nombre d'équipements.</i></p> <p><i>(source : Ministère de la Justice)</i></p>
A203	<p>Banque, Caisse d'épargne <i>Utilisation sans réserve : La réorganisation des établissements bancaires (caisses) peut affecter les taux d'évolution.</i></p> <p><i>(source : SIRENE) Fait apparaître, en plus des agences recherchées, des services administratifs ou des points-contacts que l'on ne peut pas distinguer des guichets. À noter que la déclaration au RCS des établissements secondaires (les agences) des organismes bancaires n'est pas obligatoire.</i></p>
A205	<p>Services Funéraires <i>Utilisation sans réserve</i></p> <p><i>(source : SIRENE) Activité parfois exercée en annexe avec celle de taxi ou d'ambulance en secteur rural. Elle ne figure alors pas dans la BPE.</i></p>
A206	<p>Bureau de poste <i>Utilisation sans réserve</i></p> <p><i>(source : LA POSTE)</i></p>
A207	<p>Relais poste</p>

	<p><i>Utilisation avec réserve : Évolution atypique* dans six départements (06, 13, 31, 75, 83 et 92 : augmentation beaucoup plus forte qu'au niveau national) dont quatre (06, 31, 75 et 92) avec rupture de série**. L'augmentation brutale à partir de 2017 est avérée dans plusieurs départements, notamment en Île-de-France.</i></p> <p><i>(source : LA POSTE)</i></p>
A208	<p>Agence postale <i>Utilisation sans réserve</i></p> <p><i>(source : LA POSTE)</i></p>
A301	<p>Réparation automobile et de matériel agricole <i>Utilisation avec réserve : Légère rupture de série au niveau national : augmentation en 2016. Faux actifs (turn-over important et micro-entreprises nombreuses).</i></p> <p><i>(source : SIRENE)</i></p>
A302	<p>Contrôle technique automobile <i>Utilisation sans réserve</i></p> <p><i>(source : SIRENE)</i></p>
A303	<p>Location auto-utilitaires légers <i>Utilisation avec réserve : Réserves sur la fiabilité des données suite aux contrôles qualité (auto-entrepreneurs nombreux, services de location des grandes surfaces absents).</i></p> <p><i>(source : SIRENE) Activité parfois exercée en annexe avec celle de super ou hypermarché. Elle ne figure alors pas dans la BPE.</i></p>
A304	<p>École de conduite <i>Utilisation sans réserve</i></p> <p><i>(source : SIRENE)</i></p>
A401	<p>Maçon <i>Utilisation sans réserve</i></p> <p><i>(source : SIRENE) Il y a souvent multi-activité chez les artisans.</i></p>
A402	<p>Plâtrier peintre <i>Utilisation sans réserve</i></p> <p><i>(source : SIRENE) Possibilité d'une seule des activités citées ou de multi-activité.</i></p>
A403	<p>Menuisier charpentier serrurier <i>Utilisation sans réserve</i></p> <p><i>(source : SIRENE) Possibilité d'une seule des activités citées ou de multi-activité.</i></p>
A404	<p>Plombier couvreur chauffagiste <i>Utilisation sans réserve</i></p> <p><i>(source : SIRENE) Possibilité d'une seule des activités citées ou de multi-activité.</i></p>
A405	<p>Électricien <i>Utilisation sans réserve</i></p> <p><i>(source : SIRENE) Il y a souvent multi-activité chez les artisans.</i></p>
A406	<p>Entreprise générale du bâtiment <i>Utilisation sans réserve</i></p> <p><i>(source : SIRENE) possibilité d'une seule activité ou de multi-activité.</i></p>
A501	<p>Coiffure <i>Utilisation sans réserve</i></p> <p><i>(source : SIRENE)</i></p>
A502	<p>Vétérinaire <i>Utilisation sans réserve</i></p> <p><i>(source : SIRENE)</i></p>
A503	<p>Agence de travail temporaire <i>Utilisation avec réserve : Dans certaines zones, nombreux doublons dus aux modalités d'enregistrement des agences.</i></p>

	<i>(source : SIRENE)</i>
A504	<p>Restaurant- Restauration rapide <i>Utilisation sans réserve : Catégorie englobant des équipements hétérogènes en termes d'activité économique.</i></p> <p><i>(source : SIRENE) Activité parfois exercée en annexe de celle d'hôtel. Ne comprend pas les hôtels-restaurants, classés avec les hôtels seuls (G102).</i></p>
A505	<p>Agence immobilière <i>Utilisation sans réserve : Légère rupture de série au niveau national : augmentation en 2018. Faux actifs (turn-over important et micro-entreprises nombreuses).</i></p> <p><i>(source : SIRENE)</i></p>
A506	<p>Pressing-Laverie automatique <i>Utilisation sans réserve</i></p> <p><i>(source : SIRENE)</i></p>
A507	<p>Institut de beauté-Onglerie <i>Utilisation avec réserve : Légère rupture de série au niveau national : augmentation en 2020. Faux actifs (turn-over important et micro-entreprises nombreuses).</i></p> <p><i>(source : SIRENE) Activité parfois exercée en annexe avec celle de parfumerie. Elle ne figure alors pas dans la BPE.</i></p>
B101	<p>Hypermarché <i>Utilisation avec réserve : Basculement constaté d'une année sur l'autre d'équipements vers la catégorie B102, et inversement.</i></p> <p><i>(source : SIRENE)</i></p>
B102	<p>Supermarché <i>Utilisation avec réserve : Basculement constaté d'une année sur l'autre d'équipements vers la catégorie B101, et inversement.</i></p> <p><i>(source : SIRENE) La NAF a conservé le seuil de 400 m², différent du seuil administratif de la DGCCRF fixé à 300 m².</i></p>
B103	<p>Grande surface de bricolage <i>Utilisation sans réserve</i></p> <p><i>(source : SIRENE) La NAF a conservé le seuil de 400 m², différent du seuil administratif de la DGCCRF fixé à 300 m².</i></p>
B201	<p>Supérette <i>Utilisation sans réserve : Basculement constaté d'une année sur l'autre d'équipements vers la catégorie B202, et inversement. Évolution atypique* dans un département : à Mayotte (976), augmentation beaucoup plus forte qu'au niveau national.</i></p> <p><i>(source : SIRENE) La NAF a conservé le seuil de 400 m², différent du seuil administratif de la DGCCRF fixé à 300 m².</i></p>
B202	<p>Épicerie <i>Utilisation sans réserve : Basculement constaté d'une année sur l'autre d'équipements vers la catégorie B202, et inversement.</i></p> <p><i>(source : SIRENE) Les multiservices en zone rurale, à la fois épicerie, café, vente de tabac, vente de journaux, restaurant, etc. n'apparaissent ici que si la déclaration effectuée à SIRENE mentionne épicerie en activité principale.</i></p>
B203	<p>Boulangerie <i>Utilisation sans réserve</i></p> <p><i>(source : SIRENE)</i></p>
B204	<p>Boucherie charcuterie <i>Utilisation sans réserve</i></p> <p><i>(source : SIRENE)</i></p>
B205	<p>Produits surgelés <i>Utilisation sans réserve</i></p> <p><i>(source : SIRENE)</i></p>

B206	Poissonnerie <i>Utilisation sans réserve</i> (source : SIRENE)
B301	Librairie, papeterie, journaux <i>Utilisation sans réserve</i> (source : SIRENE)
B302	Magasin de vêtements <i>Utilisation sans réserve</i> (source : SIRENE)
B303	Magasin d'équipements du foyer <i>Utilisation sans réserve : Catégorie englobant des équipements hétérogènes en termes d'activité économique.</i> (source : SIRENE)
B304	Magasin de chaussures <i>Utilisation sans réserve</i> (source : SIRENE)
B305	Magasin d'électroménager et de mat. Audio-video <i>Utilisation sans réserve</i> (source : SIRENE) Ne comprend pas la vente d'instruments de musique, de CD ou de disques, DVD, bandes et cassettes vierges ou enregistrées.
B306	Magasin de meubles <i>Utilisation sans réserve</i> (source : SIRENE)
B307	Magasin d'articles de sports et de loisirs <i>Utilisation sans réserve</i> (source : SIRENE)
B308	Magasin de revêtements murs et sols <i>Utilisation avec réserve : Proportion de faux actifs évaluée à plus de 10 % (équipements dont la fermeture n'a pas été répertoriée dans la source).</i> (source : SIRENE)
B309	Droguerie quincaillerie bricolage <i>Utilisation sans réserve</i> (source : SIRENE)
B310	Parfumerie-Cosmétique <i>Utilisation sans réserve</i> (source : SIRENE) Activité parfois exercée en annexe de celle d'institut de beauté. Elle ne figure alors pas dans la BPE.
B311	Horlogerie-Bijouterie <i>Utilisation sans réserve</i> (source : SIRENE)
B312	Fleuriste-Jardinierie-Animalerie <i>Utilisation sans réserve : Catégorie englobant des équipements hétérogènes en termes d'activité économique (inclue les pépiniéristes).</i> (source : SIRENE)
B313	Magasin d'optique <i>Utilisation sans réserve</i> (source : SIRENE) Hors commerce exclusivement dédié à l'activité des photographes.
C303	Lycée d'enseignement technique et/ou professionnel agricole <i>Utilisation sans réserve</i>

	<i>(source : DGER)</i>
C505	<p>École d'enseignement supérieur agricole Utilisation sans réserve : Très faible nombre d'équipements.</p> <p><i>(source DGER)</i></p>
D101	<p>Établissement santé court séjour Utilisation sans réserve : Les délais d'enregistrement des autorisations d'activité des établissements peuvent affecter le nombre d'équipements.</p> <p><i>(source : FINESS) Les règles de gestion de FINESS peuvent conduire à l'immatriculation de plusieurs unités à la même adresse avec des types d'équipement différents dans la BPE. Les établissements de soins du Service de santé des armées ne sont pas suivis. Non compris les maternités autonomes classées en D107. On trouve à la même adresse établissements hospitaliers et syndicats inter-hospitaliers ou unités de médecine et de chirurgie ou unités avec adresse « administrative » commune.</i></p>
D102	<p>Établissement santé moyen séjour Utilisation sans réserve : Les délais d'enregistrement des autorisations d'activité des établissements peuvent affecter le nombre d'équipements.</p> <p><i>(source : FINESS) Les règles de gestion de FINESS peuvent conduire à l'immatriculation de plusieurs unités à la même adresse avec des types d'équipement différents dans la BPE. Pour les hôpitaux des armées, l'information concernant la présence ou non d'un service de moyen séjour n'est pas disponible. Ils n'ont été retenus qu'en court séjour (D101).</i></p>
D103	<p>Établissement santé long séjour Utilisation sans réserve : Les délais d'enregistrement des autorisations d'activité des établissements peuvent affecter le nombre d'équipements.</p> <p><i>(source : FINESS) Les règles de gestion de FINESS peuvent conduire à l'immatriculation de plusieurs unités à la même adresse avec des types d'équipement différents dans la BPE.</i></p>
D104	<p>Établissement psychiatrique Utilisation avec réserve : Évolution atypique* avec rupture de série** dans un département : à La Réunion (974), augmentation brutale en 2017. Les contours de ce type d'équipement peuvent varier selon les départements (établissements, services).</p> <p><i>(source : FINESS) Les règles de gestion de FINESS peuvent conduire à l'immatriculation de plusieurs unités à la même adresse avec des types d'équipement différents dans la BPE.</i></p>
D105	<p>Centre lutte cancer Utilisation sans réserve : Très faible nombre d'équipements.</p> <p><i>(source : FINESS) Les règles de gestion de FINESS peuvent conduire à l'immatriculation de plusieurs unités à la même adresse avec des types d'équipement différents dans la BPE.</i></p>
D106	<p>Urgences Utilisation avec réserve : Les délais d'enregistrement des autorisations d'activité des établissements peuvent affecter le nombre d'équipements.</p> <p><i>(source : FINESS) Les règles de gestion de FINESS peuvent conduire à l'immatriculation de plusieurs unités à la même adresse avec des types d'équipement différents dans la BPE. On trouve le service d'intervention et le service d'accueil à la même adresse.</i></p>
D107	<p>Maternité Utilisation sans réserve : Type d'équipement faisant l'objet d'un contrôle qualité annuel par le pôle BPE.</p> <p><i>(source : FINESS)</i></p>
D108	<p>Centre de santé Utilisation avec réserve : Évolution atypique* dans deux départements (95 et 972) dont un (972) avec rupture de série**. Dans le Val-d'Oise (95), augmentation beaucoup plus forte qu'au niveau national ; en Martinique (972), diminution brutale en 2016. Les contours de ce type d'équipement peuvent varier selon les départements (établissements, services).</p> <p><i>(source : FINESS) Les règles de gestion de FINESS peuvent conduire à l'immatriculation de plusieurs unités à la même adresse avec des types d'équipement différents dans la BPE. Les centres d'examen ne peuvent être assimilés à des centres de soins et ont été classés en D110. On trouve à la même adresse centre médical et centre dentaire ou centre infirmier...</i></p>
D110	<p>Centre médecine préventive Utilisation avec réserve : Légère rupture de série au niveau national : augmentation en 2017.</p> <p><i>(source : FINESS) Les règles de gestion de FINESS peuvent conduire à l'immatriculation de plusieurs unités à la même adresse avec des types d'équipement différents dans la BPE.</i></p>

D111	<p>Dialyse</p> <p><i>Utilisation avec réserve : La suppression des doublons et la correction des catégories en 2018 provoque une légère diminution au niveau national en 2019.</i></p> <p><i>(source : FINESS) Les règles de gestion de FINESS peuvent conduire à l'immatriculation de plusieurs unités à la même adresse avec des types d'équipement différents dans la BPE.</i></p> <p><i>On trouve à la même adresse le centre de dialyse et la structure alternative de dialyse à domicile.</i></p>
D112	<p>Hospitalisation à domicile</p> <p><i>Utilisation sans réserve</i></p> <p><i>(source : FINESS) Les règles de gestion de FINESS peuvent conduire à l'immatriculation de plusieurs unités à la même adresse avec des types d'équipement différents dans la BPE.</i></p>
D201	<p>Médecin généraliste</p> <p><i>Utilisation sans réserve</i></p> <p><i>(source : RPPS) Plusieurs adresses d'exercice peuvent être mentionnées dans le RPPS. Seules sont retenues celles où l'activité est exercée à titre libéral.</i></p> <p><i>Par exemple, les médecins fonctionnaires et les médecins salariés exerçant en établissement sanitaire sont donc exclus, puisque ces établissements sont appréhendés dans FINESS.</i></p>
D202	<p>Spécialiste en cardiologie</p> <p><i>Utilisation avec réserve : Évolution atypique* dans deux départements (40 et 85) dont un (40) avec rupture de série**. Dans les Landes (40), augmentation brutale en 2020. Ce phénomène peut s'expliquer par la multiplication des adresses d'exercice.</i></p> <p><i>(source : RPPS) Plusieurs adresses d'exercice peuvent être mentionnées dans le RPPS. Seules sont retenues celles où l'activité est exercée à titre libéral.</i></p> <p><i>Par exemple, les médecins fonctionnaires et les médecins salariés exerçant en établissement sanitaire sont donc exclus, puisque ces établissements sont appréhendés dans FINESS.</i></p> <p><i>Les spécialités proposées par la DREES sont les plus importantes en effectifs de libéraux et où au moins la moitié des praticiens exercent sous forme libérale.</i></p>
D203	<p>Spécialiste en dermatologie vénéréologie</p> <p><i>Utilisation sans réserve</i></p> <p><i>(source : RPPS) Plusieurs adresses d'exercice peuvent être mentionnées dans le RPPS. Seules sont retenues celles où l'activité est exercée à titre libéral.</i></p> <p><i>Par exemple, les médecins fonctionnaires et les médecins salariés exerçant en établissement sanitaire sont donc exclus, puisque ces établissements sont appréhendés dans FINESS.</i></p> <p><i>Les spécialités proposées par la DREES sont les plus importantes en effectifs de libéraux et où au moins la moitié des praticiens exercent sous forme libérale.</i></p>
D206	<p>Spécialiste en gastro-entérologie hépatologie</p> <p><i>Utilisation sans réserve</i></p> <p><i>(source : RPPS) Plusieurs adresses d'exercice peuvent être mentionnées dans le RPPS. Seules sont retenues celles où l'activité est exercée à titre libéral.</i></p> <p><i>Par exemple, les médecins fonctionnaires et les médecins salariés exerçant en établissement sanitaire sont donc exclus, puisque ces établissements sont appréhendés dans FINESS.</i></p> <p><i>Les spécialités proposées par la DREES sont les plus importantes en effectifs de libéraux et où au moins la moitié des praticiens exercent sous forme libérale.</i></p>
D207	<p>Spécialiste en psychiatrie</p> <p><i>Utilisation sans réserve</i></p> <p><i>(source : RPPS) Plusieurs adresses d'exercice peuvent être mentionnées dans le RPPS. Seules sont retenues celles où l'activité est exercée à titre libéral.</i></p> <p><i>Par exemple, les médecins fonctionnaires et les médecins salariés exerçant en établissement sanitaire sont donc exclus, puisque ces établissements sont appréhendés dans FINESS.</i></p> <p><i>Les spécialités proposées par la DREES sont les plus importantes en effectifs de libéraux et où au moins la moitié des praticiens exercent sous forme libérale.</i></p>
D208	<p>Spécialiste en ophtalmologie</p> <p><i>Utilisation avec réserve : La multiplication des adresses d'exercice peut influencer les taux d'évolution.</i></p> <p><i>(source : RPPS) Plusieurs adresses d'exercice peuvent être mentionnées dans le RPPS. Seules sont retenues celles où l'activité est exercée à titre libéral.</i></p> <p><i>Par exemple, les médecins fonctionnaires et les médecins salariés exerçant en établissement sanitaire sont donc exclus, puisque ces établissements sont appréhendés dans FINESS.</i></p> <p><i>Les spécialités proposées par la DREES sont les plus importantes en effectifs de libéraux et où au moins la moitié des praticiens exercent sous forme libérale.</i></p>
D209	<p>Spécialiste en oto-rhino-laryngologie</p> <p><i>Utilisation sans réserve</i></p>

	<p>(source : RPPS) Plusieurs adresses d'exercice peuvent être mentionnées dans le RPPS. Seules sont retenues celles où l'activité est exercée à titre libéral. Par exemple, les médecins fonctionnaires et les médecins salariés exerçant en établissement sanitaire sont donc exclus, puisque ces établissements sont appréhendés dans FINESS. Les spécialités proposées par la DREES sont les plus importantes en effectifs de libéraux et où au moins la moitié des praticiens exercent sous forme libérale.</p>
D210	<p>Spécialiste en pédiatrie Utilisation sans réserve</p> <p>(source : RPPS) Plusieurs adresses d'exercice peuvent être mentionnées dans le RPPS. Seules sont retenues celles où l'activité est exercée à titre libéral. Par exemple, les médecins fonctionnaires et les médecins salariés exerçant en établissement sanitaire sont donc exclus, puisque ces établissements sont appréhendés dans FINESS. Les spécialités proposées par la DREES sont les plus importantes en effectifs de libéraux et où au moins la moitié des praticiens exercent sous forme libérale.</p>
D211	<p>Spécialiste en pneumologie Utilisation sans réserve</p> <p>(source : RPPS) Plusieurs adresses d'exercice peuvent être mentionnées dans le RPPS. Seules sont retenues celles où l'activité est exercée à titre libéral. Par exemple, les médecins fonctionnaires et les médecins salariés exerçant en établissement sanitaire sont donc exclus, puisque ces établissements sont appréhendés dans FINESS. Les spécialités proposées par la DREES sont les plus importantes en effectifs de libéraux et où au moins la moitié des praticiens exercent sous forme libérale.</p>
D213	<p>Spécialiste en stomatologie Utilisation sans réserve</p> <p>(source : RPPS) Plusieurs adresses d'exercice peuvent être mentionnées dans le RPPS. Seules sont retenues celles où l'activité est exercée à titre libéral. Par exemple, les médecins fonctionnaires et les médecins salariés exerçant en établissement sanitaire sont donc exclus, puisque ces établissements sont appréhendés dans FINESS. Les spécialités proposées par la DREES sont les plus importantes en effectifs de libéraux et où au moins la moitié des praticiens exercent sous forme libérale.</p>
D214	<p>Spécialiste en gynécologie (médicale et/ou obstétrique) Utilisation sans réserve : Changement de type d'équipement entre 2015 et 2020 : D204 et D205 deviennent D214.</p> <p>(source : RPPS) (Regroupe le D204 « spécialiste en gynécologie médicale » et le D205 « spécialiste en gynécologie obstétrique » depuis 2017).</p>
D221	<p>Chirurgien dentiste Utilisation sans réserve</p> <p>(source : RPPS)</p>
D231	<p>Sage-femme Utilisation avec réserve : Évolution atypique* avec rupture de série** dans un département : dans l'Allier (03), augmentation brutale en 2016. Ce phénomène peut s'expliquer par la multiplication des adresses d'exercice.</p> <p>(source : RPPS) Certaines professions paramédicales sont exercées majoritairement par des professionnels salariés. Le nombre de professionnels libéraux est donc relativement faible (exemple : psychomotriciens, ergothérapeutes, etc.).</p>
D232	<p>Infirmier Utilisation sans réserve</p> <p>(source : ADELI) Certaines professions paramédicales sont exercées majoritairement par des professionnels salariés. Le nombre de professionnels libéraux est donc relativement faible (exemple : psychomotriciens, ergothérapeutes, etc.).</p>
D233	<p>Masseur kinésithérapeute Utilisation sans réserve : Ruptures de série au niveau national : diminution brutale en 2017, puis augmentation brutale en 2018 (fluctuations dues à un changement de système d'information). Cependant, la moyenne des taux d'évolution 2016-2017 et 2017-2018 correspond au taux d'évolution moyen d'année en année sur le quinquennat, de sorte que le taux d'évolution 2015-2020 n'est pas affecté.</p> <p>(source : RPPS) Certaines professions paramédicales sont exercées majoritairement par des professionnels salariés. Le nombre de professionnels libéraux est donc relativement faible (exemple : psychomotriciens, ergothérapeutes, etc.).</p>
D235	<p>Orthophoniste Utilisation sans réserve</p>

	<p>(source : ADELI) Certains professions paramédicales sont exercées majoritairement par des professionnels salariés. Le nombre de professionnels libéraux est donc relativement faible (exemple : psychomotriciens, ergothérapeutes, etc.).</p>
D236	<p>Orthoptiste Utilisation sans réserve</p> <p>(source : ADELI) Certains professions paramédicales sont exercées majoritairement par des professionnels salariés. Le nombre de professionnels libéraux est donc relativement faible (exemple : psychomotriciens, ergothérapeutes, etc.).</p>
D238	<p>Audio prothésiste Utilisation sans réserve : Évolution atypique* dans un département : dans les Hauts-de-Seine (92), augmentation beaucoup plus forte qu'au niveau national. Ce phénomène peut s'expliquer par la multiplication des adresses d'exercice.</p> <p>(source : ADELI) Certains professions paramédicales sont exercées majoritairement par des professionnels salariés. Le nombre de professionnels libéraux est donc relativement faible (exemple : psychomotriciens, ergothérapeutes, etc.).</p>
D239	<p>Ergothérapeute Utilisation avec réserve : Évolution atypique* dans trois départements (35, 62 et 75 : augmentation beaucoup plus forte qu'au niveau national). Ce phénomène peut s'expliquer par la multiplication des adresses d'exercice.</p> <p>(source : ADELI) Certains professions paramédicales sont exercées majoritairement par des professionnels salariés. Le nombre de professionnels libéraux est donc relativement faible (exemple : psychomotriciens, ergothérapeutes, etc.).</p>
D240	<p>Psychomotricien Utilisation sans réserve : Évolution atypique* dans un département : dans la Loire (42), augmentation plus forte qu'au niveau national. Ce phénomène peut s'expliquer par la multiplication des adresses d'exercice.</p> <p>(source : ADELI) Certains professions paramédicales sont exercées majoritairement par des professionnels salariés. Le nombre de professionnels libéraux est donc relativement faible (exemple : psychomotriciens, ergothérapeutes, etc.).</p>
D302	<p>Laboratoire d analyses et de biologie médicale Utilisation sans réserve</p> <p>(source : FINESS) Les règles de gestion de FINESS peuvent conduire à l'immatriculation de plusieurs unités à la même adresse avec des types d'équipement différents dans la BPE.</p>
D303	<p>Ambulance Utilisation sans réserve</p> <p>(source : SIRENE) Activité parfois exercée en annexe de celle de taxi en milieu rural et plus rarement avec celle de pompes funèbres. Elle ne figure alors pas dans la BPE.</p>
D304	<p>Transfusion sanguine Utilisation sans réserve</p> <p>(source : FINESS) Les règles de gestion de FINESS peuvent conduire à l'immatriculation de plusieurs unités à la même adresse avec des types d'équipement différents dans la BPE.</p>
D305	<p>Établissement thermal Utilisation sans réserve</p> <p>(source : FINESS) Les règles de gestion de FINESS peuvent conduire à l'immatriculation de plusieurs unités à la même adresse avec des types d'équipement différents dans la BPE.</p>
D401	<p>Personnes âgées : hébergement Utilisation sans réserve</p> <p>(source : FINESS) Les règles de gestion de FINESS peuvent conduire à l'immatriculation de plusieurs unités à la même adresse avec des types d'équipement différents dans la BPE. On trouve à la même adresse des structures de types différents : maison de retraite, résidence autonomie, hospice, résidence...</p>
D601	<p>Enfants handicapés : hébergement Utilisation sans réserve</p> <p>(source : FINESS) Les règles de gestion de FINESS peuvent conduire à l'immatriculation de plusieurs unités à la même adresse avec des types d'équipement différents dans la BPE.</p>
D602	<p>Enfants handicapés : services à domicile ou ambulatoires Utilisation avec réserve : Type d'équipement hétérogène. Compétences partagées, exhaustivité non garantie.</p>

	<i>(source : FINESS) Les règles de gestion de FINESS peuvent conduire à l'immatriculation de plusieurs unités à la même adresse avec des types d'équipement différents dans la BPE.</i>
D603	<p>Adultes handicapés : accueil/hébergement Utilisation sans réserve</p> <p><i>(source : FINESS) Les règles de gestion de FINESS peuvent conduire à l'immatriculation de plusieurs unités à la même adresse avec des types d'équipement différents dans la BPE.</i></p>
D605	<p>Travail protégé Utilisation sans réserve</p> <p><i>(source : FINESS) Les règles de gestion de FINESS peuvent conduire à l'immatriculation de plusieurs unités à la même adresse avec des types d'équipement différents dans la BPE.</i></p>
D703	<p>CHRS : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale Utilisation avec réserve : <i>Compétences partagées, exhaustivité non garantie.</i></p> <p><i>(source : FINESS) Les règles de gestion de FINESS peuvent conduire à l'immatriculation de plusieurs unités à la même adresse avec des types d'équipement différents dans la BPE.</i></p>
D704	<p>Centre provisoire d'hébergement Utilisation avec réserve : <i>Fortes ruptures de série au niveau national : augmentations brutales en 2019 et en 2020. Montée en charge avérée (confirmée par la Drees).</i></p> <p><i>(source : FINESS) Les règles de gestion de FINESS peuvent conduire à l'immatriculation de plusieurs unités à la même adresse avec des types d'équipement différents dans la BPE.</i> <i>Le nombre de centres augmente depuis 2017. Une information du 04 décembre 2017 du Ministère de l'Intérieur précise les perspectives d'évolution du parc d'hébergement des demandeurs d'asile et des réfugiés.</i></p>
D705	<p>Centre accueil demandeur d'asile Utilisation avec réserve : <i>Légère rupture de série au niveau national : augmentation en 2017. Montée en charge avérée a priori.</i></p> <p><i>(source : FINESS) Les règles de gestion de FINESS peuvent conduire à l'immatriculation de plusieurs unités à la même adresse avec des types d'équipement différents dans la BPE.</i></p>
E01G	<p>Gares Utilisation avec réserve : <i>Évolution atypique* avec rupture de série** dans un département : en Haute-Corse (2B), augmentation brutale en 2016 (introduction de lignes de train existantes).</i></p> <p><i>(source : SNCF)</i></p>
E101	<p>Taxi-VTC Utilisation avec réserve : <i>Évolution atypique* dans 23 départements. Si le nombre d'équipements a doublé entre 2015 et 2020 au niveau national, il a triplé dans un département (Seine-Saint-Denis, 93), et est resté stable dans 22 départements. Ces disparités peuvent s'expliquer par la présence de faux actifs (turn-over important et micro-entreprises nombreuses), mais aussi par la plus ou moins grande urbanisation des territoires.</i></p> <p><i>(source : SIRENE) Activité parfois exercée en annexe de celle d'ambulance et plus rarement avec celle de pompes funèbres. Elle ne figure alors pas dans la BPE.</i></p>
E102	<p>Aéroport Utilisation avec réserve : <i>Seuls les aéroports dont la fréquentation est supérieure à 1000 passagers par an intègrent la BPE. Très faible nombre d'équipements.</i></p> <p><i>(source : DGAC)</i></p>
F101	<p>Bassin de natation Utilisation sans réserve : <i>Le cycle de collecte est quadriennal, ce qui peut affecter les taux d'évolution.</i></p> <p><i>(source : Recensement des équipements sportifs (RES))</i></p>
F102	<p>Boulodrome Utilisation avec réserve : <i>Évolution atypique* avec rupture de série** dans un département : à Paris (75), augmentation brutale en 2018. Réserves liées au cycle quadriennal de collecte.</i></p> <p><i>(source : Recensement des équipements sportifs (RES))</i></p>
F103	<p>Tennis Utilisation sans réserve : <i>Le cycle de collecte est quadriennal, ce qui peut affecter les taux d'évolution.</i></p> <p><i>(source : Recensement des équipements sportifs (RES))</i></p>
F104	<p>Équipement de cyclisme Utilisation sans réserve : <i>Le cycle de collecte est quadriennal, ce qui peut affecter les taux d'évolution.</i></p>

	<i>(source : Recensement des équipements sportifs (RES))</i>
F105	<p>Domaine skiable <i>Utilisation sans réserve : Le cycle de collecte est quadriennal, ce qui peut affecter les taux d'évolution.</i></p> <p><i>(source : Recensement des équipements sportifs (RES))</i></p>
F106	<p>Centre équestre <i>Utilisation avec réserve : Présence d'équipements pouvant être intégrés à des infrastructures multi-activités et répertoriés dans d'autres types d'équipements. Réserves liées au cycle quadriennal de collecte.</i></p> <p><i>(source : Recensement des équipements sportifs (RES))</i></p>
F107	<p>Athlétisme <i>Utilisation avec réserve : Présence d'équipements pouvant être intégrés à des infrastructures multi-activités et répertoriés dans d'autres types d'équipements. Réserves liées au cycle quadriennal de collecte.</i></p> <p><i>(source : Recensement des équipements sportifs (RES))</i></p>
F108	<p>Terrain de golf <i>Utilisation sans réserve : Le cycle de collecte est quadriennal, ce qui peut affecter les taux d'évolution.</i></p> <p><i>(source : Recensement des équipements sportifs (RES))</i></p>
F109	<p>Parcours sportif/santé <i>Utilisation avec réserve : Évolution atypique* dans deux départements (62 et 974). Dans le Pas-de-Calais (62) et à La Réunion (974), augmentation beaucoup plus forte qu'au niveau national. Réserves liées au cycle quadriennal de collecte.</i></p> <p><i>(source : Recensement des équipements sportifs (RES))</i></p>
F110	<p>Sports de glace <i>Utilisation sans réserve : Le cycle de collecte est quadriennal, ce qui peut affecter les taux d'évolution.</i></p> <p><i>(source : Recensement des équipements sportifs (RES))</i></p>
F111	<p>Plateaux et terrains de jeux extérieurs <i>Utilisation avec réserve : Présence d'équipements pouvant être intégrés à des infrastructures multi-activités et répertoriés dans d'autres types d'équipements. Réserves liées au cycle quadriennal de collecte.</i></p> <p><i>(source : Recensement des équipements sportifs (RES))</i></p>
F112	<p>Salles spécialisées <i>Utilisation avec réserve : Présence d'équipements pouvant être intégrés à des infrastructures multi-activités et répertoriés dans d'autres types d'équipements. Réserves liées au cycle quadriennal de collecte.</i></p> <p><i>(source : Recensement des équipements sportifs (RES))</i></p>
F113	<p>Terrains de grands jeux <i>Utilisation sans réserve : Le cycle de collecte est quadriennal, ce qui peut affecter les taux d'évolution.</i></p> <p><i>(source : Recensement des équipements sportifs (RES))</i></p>
F114	<p>Salles de combat <i>Utilisation sans réserve : Le cycle de collecte est quadriennal, ce qui peut affecter les taux d'évolution.</i></p> <p><i>(source : Recensement des équipements sportifs (RES))</i></p>
F116	<p>Salles non spécialisées <i>Utilisation avec réserve : Présence d'équipements pouvant être intégrés à des infrastructures multi-activités et répertoriés dans d'autres types d'équipements. Réserves liées au cycle quadriennal de collecte.</i></p> <p><i>(source : Recensement des équipements sportifs (RES))</i></p>
F117	<p>Roller-Skate-Vélo bicross ou freestyle <i>Utilisation avec réserve : Présence d'équipements pouvant être intégrés à des infrastructures multi-activités et répertoriés dans d'autres types d'équipements. Réserves liées au cycle quadriennal de collecte.</i></p> <p><i>(source : Recensement des équipements sportifs (RES))</i></p>
F118	<p>Sports nautiques <i>Utilisation avec réserve : Évolution atypique* avec rupture de série** dans un département : dans la Manche (50), augmentation brutale en 2016. Réserves liées au cycle quadriennal de collecte.</i></p> <p><i>(source : Recensement des équipements sportifs (RES))</i></p>

F120	<p>Salles de remise en forme <i>Utilisation avec réserve : Présence d'équipements pouvant être intégrés à des infrastructures multi-activités et répertoriés dans d'autres types d'équipements (des activités de remise en forme peuvent être effectuées dans des gymnases et autres salles). Réserves liées au cycle quadriennal de collecte.</i></p> <p><i>(source : Recensement des équipements sportifs (RES))</i></p>
F121	<p>Salles multisports (gymnases) <i>Utilisation sans réserve : Le cycle de collecte est quadriennal, ce qui peut affecter les taux d'évolution.</i></p> <p><i>(source : Recensement des équipements sportifs (RES))</i></p>
F202	<p>Port de plaisance – Mouillage <i>Utilisation avec réserve : Réserves liées au cycle quadriennal de collecte.</i></p> <p><i>(source : Recensement des équipements sportifs (RES))</i></p>
F305	<p>Conservatoire <i>Utilisation sans réserve : Type d'équipement ayant fait l'objet d'un contrôle qualité par le pôle BPE : réintégration d'équipements pour corriger une diminution brutale constatée en 2020.</i></p> <p><i>(source : Ministère de la Culture)</i></p>
G101	<p>Agence de voyage <i>Utilisation sans réserve</i></p> <p><i>(source : SIRENE) Ne comprend pas les services de réservation et d'information touristique.</i></p>
G102	<p>Hôtel <i>Utilisation sans réserve</i></p> <p><i>(source : enquêtes TOURISME) Ne comprend pas les hôtels à vocation sociale uniquement, les résidences de tourisme et les résidences hôtelières.</i></p>
G103	<p>Camping <i>Utilisation sans réserve</i></p> <p><i>(source : enquêtes TOURISME) Ne comprend pas les services de réservation et activités liées.</i></p>
G104	<p>Information touristique <i>Utilisation sans réserve</i></p> <p><i>(source : SIRENE) Ne comprend pas les agences de voyage et les voyagistes.</i></p>